

## La Pommeraye >> Saint-Georges-sur-Loire >> Angers

### HORAIRES des PRINCIPAUX ARRÊTS

Période de circulation	LMMe JV	LMMe JVS	LMMe JVS
Numéro de service	Y01	Y02	Y03
MAUGES-SUR-LOIRE - Église (La Pommeraye)	06.50	08.50	13.15
MAUGES-SUR-LOIRE - Rue Tournebride (Montjean-sur-Loire)	06.53	08.53	13.18
MAUGES-SUR-LOIRE - Halte Routière (Montjean-sur-Loire)	07.01	08.56	13.21
SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS - Rue de la Boulairie Écoles	07.06	09.01	13.26
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE - Place de l'Église	07.13	09.08	13.33
ANGERS - Château	07.33	09.28	13.53
ANGERS - Gare Routière et SNCF	07.35	09.30	13.55
DÉPART SNCF VERS PARIS	07.48	09.48	
DÉPART SNCF VERS NANTES	07.48		14.00

## Angers >> Saint-Georges-sur-Loire >> La Pommeraye

### HORAIRES des PRINCIPAUX ARRÊTS

Période de circulation	LMMe JVS	LMMe JVS	LMMe JVS
Numéro de service	Y04	Y05	Y06
ARRIVÉE SNCF DE PARIS	12.14	16.10	18.14
ARRIVÉE SNCF DE NANTES	12.24	16.24	18.12
ANGERS - Gare Routière et SNCF	12.30	17.00	18.30
ANGERS - Château	12.32	17.02	18.32
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE - Place de l'Église	12.52	17.22	18.52
SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS - Rue de la Boulairie Écoles	12.59	17.29	18.59
MAUGES-SUR-LOIRE - Halte Routière (Montjean-sur-Loire)	13.04	17.34	19.04
MAUGES-SUR-LOIRE - Rue Tournebride (Montjean-sur-Loire)	13.07	17.37	19.07
MAUGES-SUR-LOIRE - Église (La Pommeraye)	13.10	17.40	19.10

En cas de situation perturbée,  
veuillez consulter  
[aleop.paysdelaloire.fr](http://aleop.paysdelaloire.fr)  
et pour plus de précisions:  
VOYAGES CORDIER - 0820 820 799

Cette ligne ne circule pas les jours fériés.

Les horaires SNCF sont donnés à titre indicatif  
et sont à vérifier auprès de la SNCF.

# les horaires

Du 6 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2019 en Maine-et-Loire



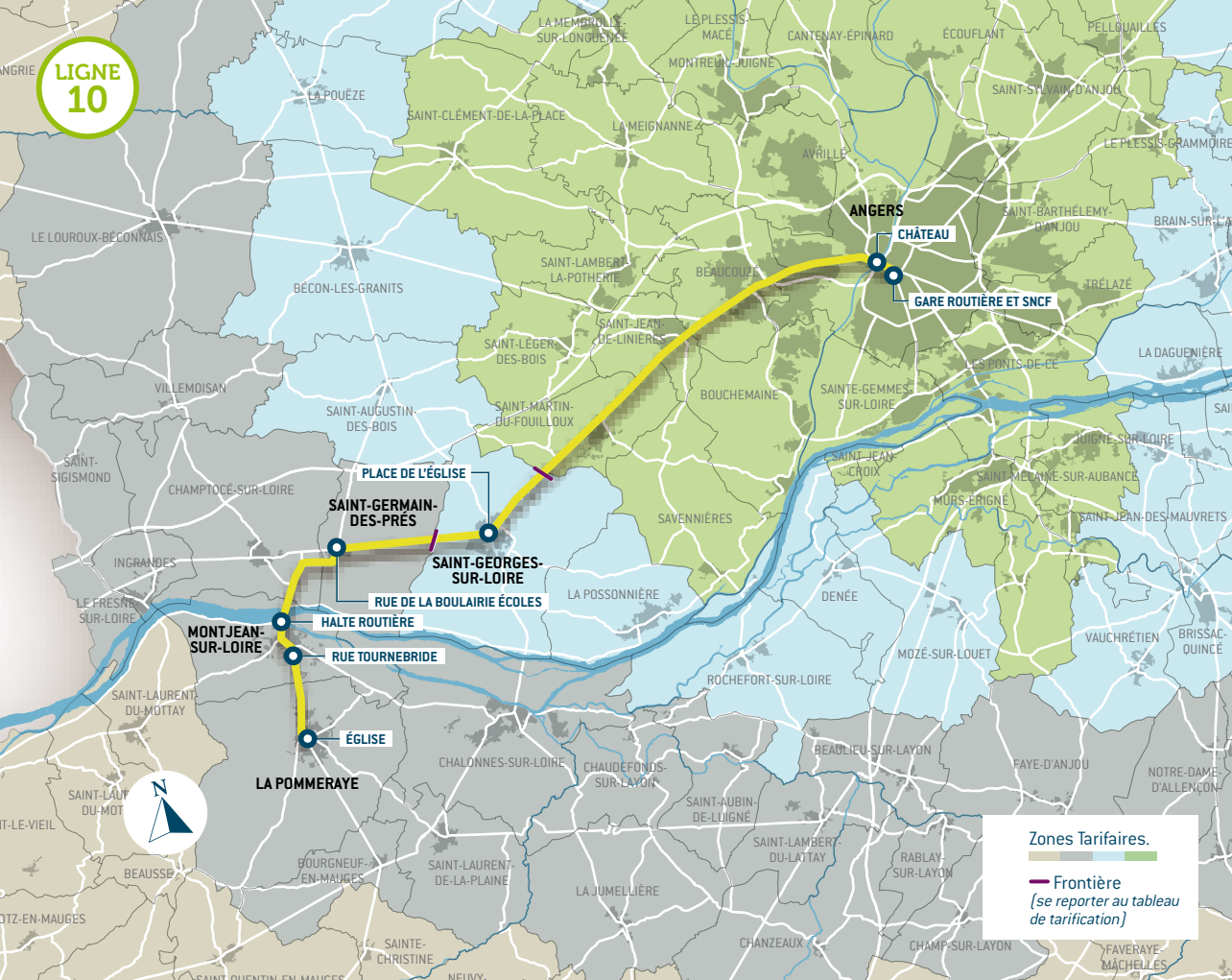
À partir du 2 septembre 2019,  
la ligne 10 devient la ligne 410

Angers - Saint-Georges-sur-Loire -  
La Pommeraye



Anjoubus  
devient **Aleop** Région  
PAYS de la  
LOIRE

LIGNE  
10



#### Zones Tarifaires.

— Frontière  
(se reporter au tableau de tarification)

## TARIFS COMMERCIAUX

Nb. de zones	Règle de tarification	Ticket unité	Carnet 10 tickets	Abon. mensuel	Abon. annuel*
1	Intérieur d'une frontière ou franchissement d'une frontière	2,00 €	15,00 €	48,00 €	41,00 €
2	Franchissement de deux frontières	4,20 €	28,00 €	60,00 €	53,00 €
3	Franchissement de trois frontières	6,20 €	41,00 €	90,00 €	79,00 €

\*coût mensuel valable pour un engagement d'un an.

## TARIFS spécifiques

**Tarif solidarité** (carte délivrée en gare routière ou formulaire à retirer en mairie), réservé aux bénéficiaires du RSA et leurs ayants droit, aux demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle, personnes en contrat aidé dont le QF < 700 €.

**Tarif Icar** (carte délivrée en mairie ou en gare routière), pour les jeunes de moins de 25 ans résidant ou scolarisés en Maine-et-Loire.

**Tarif Icar +** (carte délivrée en gare routière), pour les étudiants boursiers.

**Tarif des personnes en situation de handicap**

Demi-tarif sur tous les titres (sur présentation de la carte d'invalidité d'un taux > ou égal à 80 %)

**Billet groupe** (valable de 2 à 6 personnes pour la journée).

## OÙ se renseigner

**Gare Routière - Esplanade de la gare - ANGERS**

tél. 02 41 36 29 46, ouvert du lundi au samedi de 6 h 15 à 19 h 15.

**et sur [aleop.paysdelaloire.fr](http://aleop.paysdelaloire.fr)**

## OÙ acheter son titre

**Tous les titres sont disponibles en gare routière.** Les tickets à l'unité et les carnets de 10 tickets sont également vendus à bord des véhicules.